Publié et certifié exécutoire le 26/10/2026

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 044-214402109-20261014-DEL_20261014_26-DE

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 14 Octobre 2026

DEL_20261014_26

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **27**
De votants **29**

L'an deux mille vingt-six, le quatorze octobre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LEMESTRE, Maire,

Objet :

Société Publique Locale Saint-Nazaire Agglomération Tourisme (SNAT) – Désignation de représentants à l'assemblée générale de la SPL et à l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'Administration

Etaient présents :

Gilbert LEMESTRE – Alice RIAUD – Denis DIDELON – Christelle CARO Gabriel MULET – Béatrice BERNARD – Jérémy BOUVIER Françoise ALBERT – Dominique BURGEOT – Philippe TIMMERMAN Christelle TERREFON – Nicolas SELON – Guillaume GIRAULT Nathalie RENAUDINEAU – Patrick COUVRAND – Yvette BERTRAIS Blandine BAZIN – Sylvie BRANGER –-Sandrine FORESTIER-MERIAU – Christelle ABRANTES – Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Laurence DUPONT – Sébastien WAIRY – Emilie CORDIER – Guillaume HENNEQUIN

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
15 octobre 2026

Et que la convocation avait été faite le

07 octobre 2026

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Dominique MAHE-VINCE a donné son mandat à Laurence FREMINET
- Patrick FOUCHE a donné son mandat à Yvette BERTRAIS

Absent :
Cyrille CORNET (arrive à 18h59)

Mme Christelle ABRANTES a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé

Saint-Nazaire Agglomération Tourisme (SNAT) est une société publique locale (SPL) chargée de développer la politique touristique et patrimoniale de la destination, sous la marque Saint-Nazaire Renversante, et la promotion de Saint-Nazaire Agglomération.

Le conseil municipal est représenté au sein de l'assemblée générale et de l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au conseil d'administrations de la SPL,

VU la délibération n°DEL_20261002_02 en date du 2 octobre 2026 portant élection du Maire,

VU la délibération n°DEL_20261014_02 donnant délégation du conseil municipal au Maire,

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 044-214402109-20261014-DEL_20261014_26-DE

Considérant la nécessité de nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de de l'assemblée générale et un représentant titulaire au sein de l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au conseil d'administrations de la SPL,

Considérant la proposition du Maire de nommer M. Denis DIDELON et Mme Christelle GIRAULT, respectivement représentant titulaire et représentant suppléant pour siéger au sein de l'assemblée générale du conseil d'administrations de la SPL,

Considérant la proposition du Maire de nommer Mme Christelle GIRAULT, représentant titulaire au sein de l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au conseil d'administrations de la SPL,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE

Article 1 : M. Denis DIDELON obtenant **22** voix, sur 29 suffrages exprimés, est élu délégué titulaire, à l'assemblée générale, et Mme Christelle GIRAULT, obtenant **22** voix, sur 29 suffrages exprimés, est élue déléguée suppléante à l'assemblée générale,

Article 2 : Mme Christelle GIRAULT obtenant **22** voix, sur 29 suffrages exprimés, est élue déléguée titulaire à l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires,

Article 3 : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Pour	22
Contre	0
Absentions	7



Pour extrait conforme
Le Maire
Gilbert LEMESTRE